



23^{ème} Marche Populaire Internationale



CONFLANS

54800 MEURTHE-et-MOSELLE

Organisée par

L'ASSOCIATION des COUREURS et
MARCHEURS CONFLANAIS

**DIMANCHE
29 OCTOBRE 2017**

Parcours de 5 – 10 – 15 – 20 km

Membre de la FFSP n° F0742
Visa FFSP MP n° 2017-54-102-M

Internet : www.ffsp.fr
Courriel : contact@ffsp.fr



Groupama

Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

**Départ et arrivée : Salle des Fêtes, 4 rue des Docteurs Grandjean
à CONFLANS 54800**

Horaires : Départ de **7 h à 11 h** pour les 15 et 20 km
7 h à 14 h pour les 5 et 10 km
Fermeture du dernier ravitaillement à 16 h.
Arrivée limitée à 17 heures.

Parcours : Sans difficultés particulières à travers champs et forêts.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent
obligatoirement être accompagnés.

Licence de Participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre
une cotisation de participation sans souvenir de **2,00 € ;**
1,00 € pour les moins de 12 ans.
Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV
sur les carnets internationaux disponibles au retour.

**Pré-inscription : Avant le samedi 14 octobre 2017 pour les groupes
Sur place pour les individuels**

Inscriptions : Geneviève FARNETI
7 rue Pascal - 54800 JARNY
☎ : 06 51 39 35 08 / 06 30 80 13 26 – e-mail : acmc.54@orange.fr

Récompense : Aux groupes de plus de 25 participants

Challenge : Le challenge restera acquis au groupe le plus nombreux
3 ans consécutifs.

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Boissons et petites collations gratuites aux points de contrôle.
Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Secourisme : Assuré par l'Association

Urgences : 112

*La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques
sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal*

Restauration sur place et sur réservation